

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 41/20**

De la commune de SAINT-GERMIER

L'an deux mille vingt

Le 11 Septembre 2020

Nombre de membres : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt, le 11 Septembre à vingt heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 4 Septembre 2020, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM. Jean-François LHERMITTE -Hubert PAILLAT– Jean-Marie PARNAUDEAU - Laurent COUTHOUIS – Dimitri BILLEROT –

Mmes Marilyne BERTRAND-BAHEUX – Yvette BRENET – Annie BLAZART

Absents excusés : MM. Romain THIESSE (pouvoir à M. Hubert PAILLAT), Romain BOUJU (pouvoir à Jean-François LHERMITTE), Mme Peggy MERESSE (pouvoir à Jean-Marie PARNAUDEAU)

M. Dimitri BILLEROT a été désigné comme secrétaire

**41/20 Parc éolien de Nanteuil**

La commune a été saisie pour donner un avis sur le projet de parc éolien de Nanteuil, projet de 4 éoliennes situé en fait à environ 7.5 km du bourg de St Germier.

La commune est naturellement favorable au développement des énergies nouvelles qui sont l'un des moyens pour atteindre les objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique et pour réduire la dépendance par rapport à l'énergie nucléaire.

Toutefois, il est clair que les parcs éoliens génèrent des nuisances pour les populations environnantes, sur la faune et la flore, sans apporter en contre partie le moindre avantage en terme d'emploi ou de production locale favorisant les circuits courts.

Il importe toutefois que cet effort en terme de développement de l'éolien soit partagé par tous les territoires et non concentré sur quelques secteurs. Or les différentes enquêtes publiques menées récemment en Deux Sèvres ont montré que la population considérait « avoir suffisamment donné » en terme d'éolien. Les conclusions des commissaires enquêteurs tant pour le PLUI du Haut Val de Sèvre que pour le projet de parc éolien de Pamproux ou celui de Londigny Montalembert se sont soldées par des avis très négatifs.

Le département des Deux Sèvres concentre 50% de l'énergie éolienne de la Nouvelle Aquitaine.  
Le seuil de saturation a été atteint et le Conseil Municipal de Saint Germier donne un avis **défavorable** sur ce projet.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait à Saint Germier, le 11 Septembre 2020

Le Maire,

Jean-François LHERMITTE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le
Publié et notifié
Le 12 9 20

